

Le miroir aux alouettes

Le projet d'implanter un Center Parcs de 400 cottages dans la forêt du Rousset en Saône et Loire (Bourgogne), n'est qu'un élément de la stratégie de développement du groupe immobilier Pierre et Vacances dans le Grand Est de la France qui comprend aussi le projet de Roybon de 1000 cottages en Isère et celui de Poligny avec 400 cottages dans le Jura.

Ce promoteur fait reposer ses « succès commerciaux » sur la richesse environnementale et culturelle des sites qu'il investit. Ceci au détriment de la nature et de la disparition des espaces naturels. Ses projets reposent sur l'exploitation d'une main d'œuvre précarisée et sur l'abondance des fonds publics convoités.

Bourgogne Environnement Nature entend dénoncer ces pratiques en trompe l'œil qui portent atteinte à la nature en la consommant, en l'artificialisant, et qui galvaudent insidieusement la notion d'un véritable développement durable :

- 1 Les problèmes d'approvisionnement en eau sont passés sous silence et déséquilibreront l'hydrologie de la tête du bassin versant.
- 2 Les problèmes de vidange de la bulle tropicale sont évalués à Roybon (Isère) contrairement à la loi sur l'eau par la commission d'enquête publique. Il en sera de même ici avec des rejets dans la nature d'une eau initialement chauffée à 29° et traitée.
- 3 La présentation du projet, à l'heure actuelle, porte sur l'emprise foncière du projet sans connaître l'implantation exacte des cottages.
- 4 Elle ne tient pas compte des répercussions sur le milieu naturel : zones adjacentes Natura 2000, étang du Rousset, ZNIEFF I et II, réservoirs et corridors de biodiversité.
- 5 Les inventaires sont insuffisants : par exemple, rien sur les oiseaux et encore moins sur les rapaces protégés.
- 6 Les mesures compensatoires sont dérisoires voire inexistantes.
- 7 La disparition des espaces naturels, notamment en forêt, contribue au dérèglement climatique et amplifie la chute déjà rapide de la biodiversité.

- 8 Ce projet ne prend pas la mesure du changement climatique annoncé : l'eau se fera de plus en plus rare et devra être partagée entre les différents usages. Dans une région d'élevage et de cultures, d'autres besoins se feront plus pressants à l'avenir que celui d'une bulle tropicale !
- 9 Ce projet contre nature ose prétendre, à l'image du projet de Village Nature près de Disneyland, s'articuler autour des thématiques de l'écologie et du développement durable, ce qui est loin d'être le cas.
- 10 Ce serait un gouffre pour les finances publiques locales qui n'auront plus les moyens de soutenir d'autres projets à taille humaine, seuls à même de s'intégrer harmonieusement et durablement sur le territoire.
- 11 En effet, le financement de ce projet immobilier privé, estimé à 170 millions d'euros, est en grande partie public avec une répartition entre le Conseil général de Saône-et-Loire, le Conseil régional et une Société d'Economie Mixte (SEM). Sachant en outre que tous les aménagements collectifs nécessaires au bon fonctionnement du Center Parcs, resteront à la charge des organismes publics compétents et qu'ils n'ont pas été chiffrés dans la convention signée entre Pierre et Vacances et les deux collectivités territoriales (assainissement, adduction d'eau, gaz, électricité, téléphonie, fibre optique, etc...) : l'économie locale ne sortirait pas bénéficiaire de ce projet.
- 12 Au contraire, vu la baisse de fréquentation avérée des parcs de loisirs, les collectivités risquent de sortir endettées et les élus, ainsi que les administrés bernés par un marchand d'illusions.

Pour toutes ces raisons, Bourgogne Environnement Nature dénonce ce projet immobilier inutile et soutient les associations locales qui s'y opposent.

Contact : bourgogne-environnement-nature@clapen21.fr

